

Posté par: formations-concours

Publiée le : 4/11/2008 9:23:34

À

### **Le champ d'intervention du CAP de Plâtrier-plaquiste comporte cinq activités principales :**

• organisation du poste de travail sur chantier à partir des documents définissant l'ouvrage, en prenant en compte les particularités du chantier et en préparant les outillages et les matériels ;

• mise en place des équipements individuels et collectifs de protection et de sécurité et, éventuellement des échafaudages ;

• réalisation d'ouvrages en plâtre par voie humide (plafonds, cloisons de séparation, de distribution, de doublage, gaines techniques) ;

• réalisation d'ouvrages en plaques de plâtre (cloisons, plafonds, gaines techniques) ;

• réalisation d'enduits de plâtre (manuellement et mécaniquement), d'enduits pelliculaires ou décoratifs.

### **Les capacités attendues et attestées renvoient à quatre points :**

le titulaire du CAP doit être capable :

• d'identifier l'environnement de son intervention ;

• de respecter les prescriptions et définitions de l'ouvrage ;

• de mettre en œuvre les techniques et procédés de réalisation des travaux de plâtrerie, par voie sèche ou par voie humide ;

• de communiquer avec les autres intervenants et de travailler en équipe.

### **Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat :**

Le plâtrier-plaquiste est un ouvrier professionnel employé par des entreprises du secteur de l'aménagement et de la finition du bâtiment sur des chantiers de rénovation ou parfois de construction neuve. Son intervention se fait seul ou en équipe selon la taille du chantier. Elle porte sur des travaux d'aménagement intérieur (doublages, cloisons, plafonds, sols), sur des ouvrages décoratifs.

Ces aménagements sont réalisés à l'aide tant de produits humides (plâtre en poudre, plâtres allongés, briques, carreaux de brique, carreaux de plâtre) que de produits secs (plaques, éléments préfabriqués).

### **Descriptif des composantes de la certification :**

#### **Unité professionnelle n°1 :**

Analyse d'une situation professionnelle

#### **Unité professionnelle n°2 :**

Réalisation d'ouvrages courants

et vie sociale et professionnelle

#### **Unité professionnelle n°3 :**

Réalisation d'œuvres spécifiques

Unité g n rale n 1 : Fran ais et histoire-g ographie

Unit  g n rale n 2 : Math matiques-sciences

Unit  g n rale n 3 : Education physique et sportive

**Le b n fice des composantes acquises peut  tre gard  5 ans.**

**Conditions d'inscription   la certification :** apr s un parcours de formation initiale ; en contrat d'apprentissage ; apr s un parcours de formation continue ; en contrat de qualification ; par candidature libre ; par exp rience ; dispositif VAE.

**Composition des jurys :**

50 % de formateurs, 50 % de professionnels.

**Autorit  responsable de la certification :**

Minist re de la jeunesse, de l' ducation nationale et de la recherche

**Qualit  du(es) signataire(s) de la certification :**

Inspecteur d'acad mie, directeur des services d partementaux de l' ducation nationale

**Niveau de la certification :**

Niveau V (nomenclature de 1967)

**Base l gale :**

Arr t  du 25 octobre 2002 publi  au J.O. du 5 novembre 2002

**Apr s un CAP de Pl trier-plaquiste, il est possible d'envisager :**

 

**au niveau V des dipl mes :**

  un autre CAP en compl ment du premier,

  un BEP du m me secteur : le BEP Finition,

**au niveau IV des dipl mes :**

  le Brevet professionnel Pl trerie   plaque,

ou  ventuellement,

  un Baccalaur at professionnel du m me secteur : le bac pro Am nagement   finition.

**Des informations sur les dipl mes et sur les formations qui y pr parent peuvent  tre obtenues aupr s :**

  des C.I.O. (centres d'information et d'orientation),

  des P.A.I.O. (permanences d'accueil pour l'information et

l'orientation),

  des lyc es professionnels,

  des centres de formation d'apprentis.